

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 9 DECEMBRE 2024**

*Délibération n°*

**2024096**

Date de convocation : 05/12/2024

Date d'affichage : 11/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	16
Pouvoirs	:	7
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 21 (dont 7 pouvoirs)

Abstention : 1 (J.B HALTY)

Contre : 1 (M. AMILIBIA)

**Adopté à la Majorité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20241209-2024096-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 décembre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Marc PERRIER

Mmes Valérie REcart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Céline FAYS.

*Absents excusés* : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Bernard COMBES) & Mmes Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à M. Marc PERRIER), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie REcart), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Laure TREMOUILLE (pouvoir à M. Philippe ENSALES).

*Secrétaire de séance* : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°12 : Signature de la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux avec l'OFFICE 64 de l'Habitat**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 13 novembre 2023, la commune de Bassussarry a accepté le principe de conclure des conventions de gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux.

S'appuyant sur les fondements de cette délibération initiale, l'OFFICE 64 de l'Habitat a transmis à notre collectivité un projet de convention bilatérale de gestion en flux des réservations de logements sociaux.

M. le Maire présente la convention en séance.

Celle-ci, d'une durée de 3 ans (2024 à 2026), fixe notamment la base de référence retenue pour le calcul du flux annuel. Ce pourcentage est issu de la division du nombre de droits de réservation en stock du réservataire par le nombre total de logements sociaux au sein du patrimoine du bailleur (soit 26,47 % pour l'année 2024).

Le Conseil municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes du projet de convention avec l'OFFICE 64 de l'Habitat concernant la gestion en flux des réservations de logements sociaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait à Bassussarry le 9 décembre 2024.

Le Maire,

**Michel LAHORGUE**

